



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 5 décembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 9 membres – 4 procurations – 13 votants

Alimentation

506/2024 Adhésion à l'association Bois d'Argent

Madame Noëlie HESTIN expose :

Le massif vosgien - la forêt et les vallées - est confronté à de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Le défi dans le Val d'Argent : trouver des solutions pour répondre à ces questions, en assurant une qualité de vie source de plaisir et de fierté au cœur d'un territoire forestier remarquable, tout en veillant à préserver les équilibres forestiers.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une association nommée "Bois d'Argent" regroupant des passionnés du bois, de la forêt et du territoire, qui se reconnaissent comme un « écosystème de coopération territoriale » (cf. les statuts en annexe)

L'association se donne pour objet de coopérer autour de trois objectifs principaux :

- Redynamiser le territoire du Val d'Argent dans sa dimension socio-économique en s'appuyant sur les atouts de la ressource et filière forêt/bois
- Préserver les forêts locales et leur biodiversité
- Valoriser et promouvoir le bois et les savoir-faire qui en font un objet de culture vivante et patrimoniale.

Les statuts prévoient plusieurs catégories de membres

- **Membres « professionnels du bois »**
- **Membres « appui ressources - sensibilisation – formation »** (associations, organismes de formation, personnes ressources)
- **Membres « territoires et patrimoine »** (collectivités, propriétaires publics et privés des forêts) : Ils participent activement à la vie de l'association avec un engagement minimum d'un an, disposent d'une voix délibérative et peuvent faire partie de la direction. Ils peuvent être appelés à participer à des instances consultatives. Ils payent une cotisation. Les collectivités sont représentées par un.e élu.e référent.e, nommé.e par la collectivité.
- **Membres « usagers et soutiens »** (clients et bénéficiaires finaux, habitants, personnes souhaitant soutenir l'objet général de l'association) : Ils disposent d'une voix consultative

- **Membres de droit et partenaires (partenaires institutionnels, organismes d'appui divers, réseaux...)**

Les membres de l'association s'engagent dans le respect de la charte (cf. annexe)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré

APPROUVE les statuts de l'association « Bois d'Argent » et la participation de la Communauté de Communes

DECIDE de l'association d'adhérer à cette association en tant que membres « territoires et partenaires »

DECIDE d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle

NOMME Madame Noëllie HESTIN et Monsieur Gérard FREITAG comme référente et référent suppléant pour représenter la CCVA au sein de l'association

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

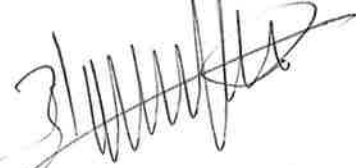
Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Jean-Luc FRECHARD



Jean-Marc BURRUS